

## AGENDA FISCAL ET SOCIAL DU MOIS DE JANVIER

### Le 5 au plus tard

---

- Employeurs de + de 50 salariés (salaires versés du 21 au 31 décembre et du 11 au 20 décembre si ils se rapportent à décembre): déclaration URSSAF et Pole emploi.

### le 13 au plus tard

---

- Dépôt de la déclaration d'échanges de biens entre Etats membres de l'UE (DEB) et de la déclaration européenne des services (DES) pour les opérations du mois de décembre.

### le 15 au plus tard

---

- Liquidation du solde IS pour les entreprises clôturant le 30 septembre.
- Paiement de la taxe sur les salaires.
- Déclaration 2777 ou 2779 pour le paiement de la retenue à la source (18 ou 25 %) sur les revenus mobiliers versés à des non résidents.
- Déclaration URSSAF et Pole emploi pour les entreprises de plus de 50 salariés (salaires versés du 1 janvier au 10 janvier inclus).
- Déclaration URSSAF et Pole emploi pour les entreprise de plus de 9 et moins de 50 salariés (salaire versés du 11 décembre au 10 janvier inclus).
- Déclaration URSSAF et Pole emploi pour les entreprise de moins de 10 salariés des salaires versés au 4ième trimestre.

- **Paiement au service des impôts de l'acompte d'IS.**
- **Dépôt de la déclaration 2494 et paiement au SIE étrangères de la retenue à la source sur les salaires, pensions et revenus non commerciaux versés en France en décembre à des non résidents.**

#### **Le 25 au plus tard**

---

- **Déclaration URSSAF et Pole emploi pour les entreprises de plus de 50 salariés (salaires versés du 11 au 20 janvier inclus se rapportant à la période antérieure au 1<sup>ier</sup> janvier).**

#### **Le 31 au plus tard**

---

- **Remise aux services des impôts de la déclaration 2065 et 2067 pour les entreprises clôturant leur exercice le 31 octobre.**
- **Options pour un régime simplifié d'imposition.**
- **Réclamation écrite au directeur des services fiscaux concernant les impôts autres que impôts directs locaux dont la mise en recouvrement ou le versement est intervenu en 2009.**
- **Déclaration DADS + Tableau récapitulatif.**
- **Déclaration AGIRC et ARRCO.**
- **Déclarations des pensions et rentes viagères (imprimé 2466).**